V NDREDI, 26 OCTOBRE 1888.

ACTUALITÉS

Il y a à Ottawa, 800 chevaliers du Travail.

Sir Alexander Campbell est parti pour Toronto et l'hon. M. Mowatt en est arrivé aujourd'hui.

L'hon. Edw. Blake a déclaré à un reporter de Winnipeg qu'il espérait pouvoir reprendre son siège aux Communes à la prochaine session.

MM. Geo & J. Robertson ont obtenu du gouvernement le contrat pour la construction d'un quai à Saint Louis, dans le comté de Kent, N. B.

La *Minerve* poursuit la *Patrie* pour $20,000 de dommages parceque celle-ci a dit qu'elle était en faillite quand c'est l'Imprimerie Générale qui l'est.

Le Souverain Pontife a souscrit $60,000 au fonds constitué par Son Eminence le cardinal Lavigerie, pour faire disparaître l'esclavage en Afrique.

La jeunesse est si peu en passe de devenir nationale que, en plein Québec, au Faux-Parlement, le gouvernement national a été battu par plusieurs voix.

Malgré ce qu'en disent certains journaux, nous pouvons leur prouver que sur les mille convives du banquet à l'hon. M. Chapleau il y avait huit cents ouvriers.

MM. Williams et Willoughby, de Régina, a obtenu le contrat pour la construction des écuries destinées à l'usage du poste de la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest à Fort McLeod.

Sir Narcisse Belleau, premier lieutenant-gouverneur de Québec, est entré, samedi dernier, dans sa quatre-vingtième année. A cette occasion un grand nombre de ses amis sont allés le féliciter.

Nous commencerons demain à publier l'important discours de l'hon M. Chapleau au banquet du 18. C'est un document de premier ordre qui constitue un véritable traité d'économie politique et sociale.

Dans Montréal-Est, M. Mercier, désertant le poste provincial est allé faire la lutte à notre candidat et a été battu. Dans Shelburne, N. E. un autre premier libéral est allé, lui aussi, combattre une candidature conservatrice fédérale et à subir le même sort.

Il y a eu, il y a quelques jours, à New-York, une convention des associations ouvrières, et il a été constaté, par le rapport du secrétaire, qu'il y a 958 associations composées de 164,214 membres. Les contributions reçues des unions locales s'élèvent à $227,948.

Léon XIII a bien reçu la visite de l'empereur d'Allemagne, mais ce n'est pas du tout ce dernier qu'il aurait aimé à voir, c'est M. Mercier.

Aussi, l'*Electeur* nous l'apprend, Sa Sainteté a demandé à MM. Tessier, Deschênes et Pinault si *M. Mercier devait aller à Rome cette année!*

On prête à M. Keys, ouvrier de Montréal, des paroles de mécontentement au sujet du banquet du 18. Si ces paroles ont été prononcées, on nous permettra de ne leur accorder aucune valeur puisque M. Keys n'aurait, d'après la *Patrie*, à se plaindre que de deux choses : de n'avoir pas bu de champagne et de n'avoir pas prononcé un discours.

On sait que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* conseille aux allemands de ne pas aller en France, pas plus pour leurs affaires que pour leurs plaisirs, sous prétexte que "le séjour des allemands dans ce pays de haine devient dangereux."

Une feuille de Berlin, la *Gazette Libérale*, se charge de répondre à l'organe Bismarkien :

"Alors, comment s'expliquer que plus de 100,000 allemands vivent en France et s'y trouvent si bien qu'ils ne veulent plus la quitter ? Quelle intérêt a donc la presse officieuse à dire des faussetés ? Les intérêts mêmes des allemands condamnent cette façon de tourner la vérité."

A preuve que les mines d'or de la Nouvelle-Ecosse n'existent pas que dans l'imagination, un village de 50 maisons a surgi, depuis le mois d'avril seulement, là où l'hiver dernier était une épaisse forêt inhabitée. Ce village tout neuf est situé à quelque distance de Caledonia, comté de Queens, province de la Nouvelle Ecosse. C'est la compagnie dite Malaga qui exploite le terrain minier, dont la superficie est de 146 acres. En dix jours on a extrait de l'or pour une valeur de cinq mille piastres. Le surintendant est un monsieur McGuire, homme d'expérience qui a travaillé jusqu'à tout dernièrement dans les mines du Colorado.

Un qui ne se gêne pas avec les assemblées délibérantes, c'est le président des Etats-Unis. On porte à *quatre-vingt dix-sept* les lois adoptées par le congrès durant la dernière session et qu'il a désavouées. Quel est le souverain constitutionnel qui oserait en faire autant ?

Ici, en Bas-Canada, nos démagogues du parti castor-nationard ont menacé de tout bouleverser parceque le gouverneur-général avait désavoué un de leurs bills manifestement inconstitutionnel.

Et, par une contradiction curieuse, ils nous ont menacés d'annexion à cette occasion.

NUMA ROUMESTAN

L'hon M. Mercier est à Ottawa. Installé au Russell, il accorde les *interviews* à la douzaine. Ne ressemblant pas en cela aux grands hommes du jour qui se font de plus en plus une tactique de ne plus se déboutonner devant les représentants de la presse.

Mais il coule du sang de Gaudissard dans les veines du grandissime sachem de la nationarderie. Il aime la réclame. Le puffisme est pour lui un pain quotidien.

Avec ses faux airs de Numa Roumestan mal vernissé, il reçoit en grand seigneur.

Certains journalistes ont reçu, très indirectement, l'invitation câline d'apprendre à l'univers comment il fait les choses.

Le champagne est en hausse depuis son arrivée.

C'est un fait démontré par l'histoire anecdotique des peuples et des individus que le champagne constitue un attrait fascinateur pour les parvenus.

Les *londrès* les plus authentiques ont remplacé le tabac canadien.

Le tabac canadien !!

On se rappelle qu'il y a quelques mois M. Mercier fit publier dans ses gazettes que, voyageant quelque part en chemin de fer, il avait daigné transporter sa personne jusqu'à l'humble char à fumer et que là, comme le plus Baptiste des Baptistes du terroir, il avait sorti d'une *blague* canadienne du tabac canadien, de le virginie—*double stout*—et avait tiré une bouffarde également canadienne dans une pipe remarquablement canadienne.

Et tous les confréristes de l'aquatrepattissement nationard de s'écrier comme les valets dans le *Médecin malgré lui :*

Quel grand homme !

Aujourd'hui, M. Mercier n'a plus de goût que pour les produits les plus purs de la Havane.

Ce n'est pas pour rien qu'il est le pseudo-chef du parti de l'économie.

S'il a pu reprocher à feu M. Sénécal d'opérer en mathématique d'après un système nouveau, nous sommes en droit de lui demander en vertu de quelque jeu d'arithmétique, il peut, lui, avec un salaire de cinq à six mille piastres vivre sur le pied d'un revenu annuel de vingt cinq mille piastres.

Si sa monnaie n'était pas du bon "coin" on pourrait croire que ses amis—ils sont si suspects, ses amis !—lui en fabriquent de la fausse pour les besoins de sa chèfrerie.

D'un autre côté, nous sommes en face de deux assertions bien contradictoires.

Un journal nous annonçait, l'autre jour,—et ça n'a pas été contredit—que M. Mercier valait maintenant de $150 à $200,000

Et lui M. Mercier se plaint encore d'être pauvre. A l'en croire, il est toujours dans la détresse, dans la gêne.

C'est un *starving man* qui, pendant le pouvoir dans quelques mois, n'aurait d'autre asile que l'hôpital, ou bien l'Asile St Jean de Dieu, maison déjà illustrée par le séjour qu'y fait occasionnellement celui que les générations passées ont connu sous le nom de Grand-Vicaire mais que pour obéir aux vœux de la *Semaine Religieuse* nous n'appelerons plus que M. F. X. Trudel.

Si M. Mercier est riche de $150,000, l'*Electeur* qui manque souvent de sujets de rédaction pourrait peut-être nous dire comment on peut s'enrichir si vite à la tête d'un gouvernement d'économie, par une époque de crise et de dépression —comme disent les nationards.

S'il est pauvre, comme il le dit, il est évident que M. Mercier serait plus à sa place en Roumanie où les quêteux vont à cheval.

ENTRE EUX

Parlant de la passe-d'armes qui s'est faite entre les journaux nationaux : *l'Etendard*, *La Vérité* et *l'Electeur*, nous avons reproduit la réponse très naïde de *l'Electeur* à *l'Etendard* et nous avons exprimé notre anxiété de voir quelle réponse ferait l'organe de M. Trudel.

Voici cette réponse :

"Ce que nous avons vu dans le passage de la *Vérité*, ça été l'allusion à l'honorable M. de Boucherville et rien autre chose, celle que l'*Electeur* prétend y voir ne nous a pas alors frappé. Quand nous attaquons quelqu'un, c'est de front, à figure découverte, et sans nous embusquer derrière nos confrères. Nous n'avons donc aucune objection quelconque à désavouer les mots en question, non à cause des *ridicules menaces* de l'*Electeur* et de l'allusion à M. Mercier, dont nous sommes parfaitement indépendants, comme il le sait bien, mais parceque c'est à notre sens un devoir de justice de le faire.

Les mots en question, n'ont trait, croyons-nous, qu'à des luttes dans lesquelles nous n'avons rien à voir.

Mais nous nous objectons au ton dédaigneux employé à l'adresse de la *Vérité*.

Certes, les articles de notre confrère sont bien autre chose que des polissonneries et nous les tenons pour aussi importants, pour le moins, que ceux de n'importe quel autre journal, à commencer par le nôtre.

Cependant, quant à l'accusation d'avoir "signé des billets sans en connaître ni le montant ni la raison d'être," nous n'avons pas la moindre objection à déclarer que nous l'avons toujours considérée malfondée.

S'il est vrai que celui qui agit ainsi se départit des saines règles de la prudence en affaires, il ne nous paraît pas, par là, mériter la censure publique, lorsque c'est dans ses affaires personnelles et non en matière d'affaires publiques qu'il agit ainsi. Nous connaissons nombre d'hommes des plus honorables et des mieux posés dans le monde, qui agissent ainsi vis-à-vis leurs amis. Combien d'hommes d'affaires qui remettent à ceux en qui ils ont confiance des blancs de billets signés ou endossés et non remplis, laissant à l'ami, à l'agent, au correspondant, au fournisseur, etc., à en faire l'usage qu'ils jugeront à propos ?

C'est un excès de confiance blâmable ; mais nous ne voudrions jamais nous arrêter à faire à un homme public un reproche de cette nature, tandis qu'il y a tant d'actes graves frauduleux et même criminels en soi, qui méritent la censure des journalistes.

Affaires des Ecoles Séparées

I.

Accusations de M. G. Marsan contre les Prêtres, les Frères et les Sœurs.

(*Suite*)

M. Marsan est-il plus heureux dans ses attaques contre les Frères et les Sœurs ? Quels sont les Frères et quelles sont les Sœurs qu'il attaque ? Que leur reproche-t-il ? Sur quoi sont fondées ces accusations ? Quelle est l'attitude du Bureau et quelle devrait-elle être ? Voilà autant de questions auxquelles le public en général serait en peine de répondre. Nous voulons lui donner les renseignements dont il a besoin.

Quels sont les Frères et les Sœurs que M. G. Marsan attaque ? Nous n'en savons rien, et nous sommes persuadés que M. Marsan lui même serait en peine de le dire. Ce que nous savons, c'est qu'il a attaqué les Frères et les Sœurs en général sans rien préciser et sans faire aucune exception. D'où nous serions fondés à croire qu'il a voulu s'en prendre à tous les Frères et à toutes les Sœurs qui tiennent presque toutes les écoles de la ville. Est-ce son intention ? M. Marsan n'a pas eu encore assez de loyauté, n'a pas eu un moment assez calme et assez lucide pour le dire soit au Bureau, soit au public. Et pourtant la chose importe à savoir.

Qu'un Frère ou une Sœur ait eu le malheur de choquer M. Marsan et de lui déplaire, c'est un malheur sans doute, puisque M. le commissaire en aurait pris occasion de faire tant de bruit et de scandale ; mais on avouera qu'il n'y aurait pas là de quoi émouvoir et intéresser le public. Mais que tous les Frères et toutes les Sœurs qui ont la direction de presque toutes les écoles catholiques de cette ville ne tiennent aucun compte de leurs engagements et de leurs devoirs envers les membres du Bureau, ce serait un scandale, un désordre que non seulement le Bureau, mais que le public et l'autorité religieuse elle même ne tolèreraient pas. Si l'accusation avait cette extension, il faudrait au mal dont on se plaint un remède radical et immédiat. Nous proposerions, pour notre part, qu'un comité soit formé de prêtres et de laïcs instruits pour s'enquérir des faits, indiquer la cause du mal et en indiquer les remèdes à l'autorité compétente. Mais nous sommes persuadés que le mal n'a jamais eu cette gravité que dans l'imagination, ou plutôt dans l'*irascible* trop échauffé de M. Marsan.

Ce qui nous le fait croire, c'est d'abord que les membres anglais du Bureau ont été unanimes à reconnaître qu'ils n'avaient aucun grief de ce genre contre les Frères et les Sœurs chargés de leurs écoles. Or ces Frères et Sœurs appartiennent aux mêmes communautés que les Frères et Sœurs qui dirigent les classes françaises ; il est difficile à un homme sérieux de croire qu'ils auront tous tenu une ligne de conduite différente. Cette attestation de la partie anglaise du Bureau ne diminue pas seulement la portée des accusations de M. Marsan, elle en rend singulièrement suspecte la véracité, même la vraisemblance.

En second lieu, M. Achille Fréchette dans sa lettre au Révd P. curé de St. Jean Baptiste—laquelle par un procédé de courtoisie jusqu'ici inconnu dans les pays civilisés n'a jamais été expédiée à celui à qui elle était adressée—M. Fréchette dit clairement que l'accusation de M. Marsan était dirigée contre les Frères et les Sœurs qui dirigent les écoles de la paroisse St Jean Baptiste. Si ce commissaire ne fait point erreur, et il semble sérieux, l'accusation de M. Marsan perd singulièrement de ses proportions.

Il y a cependant des accusations nouvelles proférées par M. Marsan à la séance du 9 octobre lesquelles n'ont point été précisées par le théologien du Bureau ; c'est celle qui regarde les dépenses faites sans autorisation pour des fins scolaires, et celle qui regarde l'instruction ou la qualification des Frères—surtout des directeurs des écoles—Si M. Marsan veut bien nous dire contre qui sont dirigées ces deux dernières accusations dont l'une atteint tout l'Institut des Chers Frères et rejaillit terriblement sur le Bureau lui-même, nous nous chargerons de répondre sincèrement et loyalement

En attendant, voici résumées dans une lettre officielle au Cher Frère directeur de l'école St Jean Baptiste adressée au Président du Bureau et à M. l'administrateur, les accusations faites par M. Marsan contre lui et la réponse péremptoire à ces accusations. Nous en garantissons l'entière exactitude. La lettre porte la date du 20 octobre.

RAPHAEL.

A continuer.

Lady Stanley à l'hôpital

Lady Stanley de Preston, accompagnée du capitaine Bigot, aide-de-camp, et de dames de sa suite, a fait visite, hier après-midi, à l'Hôpital Catholique de la rue Water. Les visiteurs ont été reçus par les révérendes Dames de l'Hôpital, le Révd. M. Beausoleil, chapelain, et les Drs St Jean et Valade, médecins de l'Hôpital.

La distinguée visiteuse voulut voir tous les départements du vaste établissement. Elle adressa la parole, tout le temps de sa visite, en excellent français.

Une vieille infirme de 86 ans, à qui Lady Stanley alla presser la main, lui demanda si elle était la *gouvernesse ;* Lady Stanley ayant répondu dans l'affirmative en souriant, la vieille ajouta : "Votre mari est-il avec vous ?..... Dites-lui que je voudrais bien le voir avant de mourir." Lady Stanley, avec une bienveillance qui lui sied admirablement, assura la pauvre femme que le gouverneur viendrait la voir prochainement. En voilà une qui préfère voir le gouverneur que Paris ou Naples, avant de mourir.

Lady Stanley s'est déclarée enchantée de sa visite et de la manière dont l'Hôpital était tenu sous les soins des révérendes Religieuses.

Cour de Revision

Cette Cour siégera pour la réunion du Rôle d'Evaluation de la Cité d'Ottawa pour l'année 1888. Les séances seront tenues dans l'Hôtel-de-Ville d'Ottawa, Mardi, le 6ème jour de Novembre 1888, à sept heures et demie P.M. Toutes les personnes intéressées sont priées de prendre note du présent avis.

W. P. LETT.
Ottawa, 19 Oct. 1888. Greffier de la cité

119 RUE RIDEAU

$1.25

Pour le montant ci-dessus-mentionné en monnaie courante du Canada, nous procurerons à n'importe qui une paire de chaussures fortes et propres à la marche en automne.

CHAS. J. BOTT,

P. S.—Cet offre n'aura de durée que pendant quinze jours.

CHEAPSIDE

Gants de Kid pour Dames.
Gants de Kid pour Dames.
Gants de Kid pour Dames.

Bons Gants de Kid, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid bruns, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid marron, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid foncés, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid noirs, 4 Boutons, 50 cts.

Les meilleurs Gants fabriqués pour le prix, en Canada.

Gants de Kid à 4 Boutons, avec couture sur le dos, qualité supérieure, 75 cts.

Dans toutes les plus fraîches nuances ; nouvellement reçus.

Nouveaux Gants Suedois, 4 Boutons, qualite superieure, 85 cts.

Gants de Kid Extra, avec fermoir a patente $1.15.

Chaque paire garantie de première classe ou l'argent est remis ; nous n'avons pas de maison mère qui nous fournit du vieux stock, Vous pouvez compter sur nous, pour vous procurer des articles dans les derniers goûts.

Le magasin de Gants a meilleur marché est le Cheapside

Des Gants de Kid nouveaux ne peuvent etre trouves ailleurs.

Defiez-vous des succursales qui ne sont rien autre chose que des entrepots de vieilles marchandises.

CHEAPSIDE

RUE SPARKS.

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES

"CANADA."

JOURNAL QUOTIDIEN

ET

HEBDOMADAIRE!

BUREAUX

414, 416 RUE SUSSEX,

ATELIERS

116, RUE ST PATRICE

OTTAWA

On exécute à ce bureau

TOUTES SORTES

D'IMPRESSIONS

TELLES QUE.

BLANCS POUR AVOCATS

Déclarations sur billet,
Demandes de plaidoyer,
Comparutions,
Subpœnas,
Affidavits,
Obpositions
Fiat,
Inscriptions
Etc., etc., etc.

Catalogues,
Listes de prix,
Programmes,
Circulaires,
Affiches,
Placards,
Lettres funéraires:

LE TOUT,

SUR BON PAPIER

ET A DES

PRIX TRES BAS

Pour les Greffiers et les Commissaires

Livres,
Têtes de comptes,
Memorandums,
Cartes d'affaires,
Cartes de visite,
Chèques,
Billets,
Traites
Enveloppes.

POUR NOTAIRES

Contrats de vente,
Contrats de mariage,
Blancs de billet,
Procurations
Quittances,
Transports,
Protêts,
Obligations, etc.
Etc., etc., etc

Les ordres envoyés par la Poste reçoivent une attention toute spéciale et sont exécutés sans délai.

CHS. DESJARDINS,

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel RUSSELL, No 26 rue SPARKS

— OTTAWA —

Représente la CITIZEN, département du Feu, la Vie et des Accidents : aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.

Capitaux reunis : $40,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes ces sortes de marchandises en caoutchouc comme elles reçoivent une attention immédiate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance.

LE SOUSSIGNÉ a ouvert un nouveau magasin de **Nouveautés et de Tailleur** au numéro 88½, rue Lyon et est prêt à vendre à bien bon marché et à donner satisfaction à tous.

WM. B. BRADLEY,
88½ rue Lyon.

PERDU

Un portefeuille en cuir rouge contenant plusieurs billets et comptes de la manufacture de Tabac de St Jacques.

Prière de le remettre à J. H. Chalebois, No. 450, rue Sussex.

Poëles de Passage,
Poëles de Salles à Diner,
Poëles de Magasin en grande variété,
Poëles à Charbon,
Chaudières à Charbon,
Zinc, Mine, Vernis à tuyaux,

En Gros et en Detail.

E. G. LAVERDURE & CIE.

Jos. FORTIER

EPICERIES EN GENERAL

Coin des rues Cumberland et York

Constamment en magasin les épiceries, thés et cafés de toutes sortes a des prix raisonnables. Venant d'ouvrir ce nouveau poste de commerce le soussigné compte sur l'encouragement du public.

AVIS SPECIAL

Ayant déménagé dans un local plus vaste, sur la rue George, j'ai décidé de vendre mon assortiment de

Monuments en Marbre et Granit aux prix coutants.

afin d'épargner les frais de transport. Les personnes qui désirent des monuments trouveront avantageux de venir me faire une visite.

Atelier de Marble et Granit de la Cité

R. BROWN, Prop. 26 rue York

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire

Reparer vos Balances

—ou—

INSPECTER vos POIDS

Allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Scea x, Etampes pour dates et pour étiquettes.
Chèques et Billets en cuivre et en acier.
Presses à Sceaux et Mémorials.
Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc.
Etampes en acier.

PRITCHARD ET ANDREWS

GRAVEURS EN GENERAL

—No. 175 RUE SPARKS—

PLOMBAGE CHAUFFAGE et TOITURES

—:o:—

F. G. JOHNSON & CIE

Ingénieurs et poseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer en plomb et travaux en cuivre.

Chantepleurs en cuivre, Valves, *Inspirateurs* et Bouilloires.

Wrenches, Asbestos, Caoutchouc, nettoyeurs de tubes nationaux.

Feutre pour recevoir les tuyaux à vapeur et les bouilloires.

Lieux d'aisence, Eviers et bains, etc.

Couvert en "Canada Plate" et tôle galvanisée.

Agents pour l'engins de PEASE combinés à air chaud.

558, RUE SUSSEX, 558

En face de la rue George.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour Supérieure, Montréal.

CANADA,
Province de Québec,
District d'Ottawa.
No. 366.

L'HONORABLE AUGUSTE C. PAPINEAU, l'un des Juges de la Cour Supérieure, pour le district de Montréal, Demandeur, contre les terres et tenement de J. GODFROY PAPINEAU, écuyer, notaire, de la cité de Montréal, Défendeur, à savoir :

Deux lots de terre situés dans la paroisse de Sainte-Angélique, dans le comté d'Ottawa, étant les lots numéros trente neuf et quarante (39 et 40) des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Sainte-Angélique, contigus l'un à l'autre et formant ensemble un terrain de forme triangulaire —avec une maison, deux granges, une écurie et autres bâtisses en bois y érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte Angélique, le DEUXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

LOUIS M. COUTLÉE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer 16 Octobre 1888.

AVIS

Le public est invité, quand il passera sur la rue Sussex, à s'arrêter au No. 512 afin de se procurer une bonne paire de Chaussures d'Automne à des prix excessivement réduits. Nous voulons, d'ici au Jour de l'An, vendre tout le stock que nous avons actuellement en mains.

P. FARRELL,
No. 512, rue Sussex,
Ottawa.

AVIS

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse, Mde Louis Riopelle, à dater de ce jour, 14 juillet 1888.

LOUIS RIOPELLE,
Eardley Township

AVIS

Je, soussigné, donne avis que je ne serai pas responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

EMERI PELLETIER.
Hull. 5 octobre 1888.

On demande une personne pour avoir soin de deux enfants. S'adresser au No. 315, rue Daly.

On demande une cuisinière de première classe, aussi une servante pour se rendre généralement utile. S'adresser à H. TALBOT, No. 165, rue Maria.

A LOUER

Une maison située sur la rue Inkerman, No 72, en face de l'ancien marché, Hull. Bonne cour, remise et étable, et aussi un grand magasin qui sera livré au printemps prochain. Conditions faciles.

MME FOREST, Prop.

A VENDRE, un piano de première classe sera vendu à bon marché et à des conditions très faciles. S'adresser au numéro 279 rue l'Eglise.

A VENDRE, 1,000 cordes de bois franc (sec), de $3.00 à $3.50 la corde, chez RICHARD O'NEIL, en arrière des magasins militaires, Bassin du Canal.

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, L.L.B.,

(*Successeur de L. A. Olivier*)

Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.

—BUREAU—

Coin des Rues Rideau et Sussex

OTTAWA, ONT.

BELCOURT & MACCRAKEN

Avocats, Procureurs, Notaires, Etc.

ONTARIO ET QUEBEC

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON

AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON.

McIntyre, Lewis & Code

Avocats, Solliciteurs, Notaires.

Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.
Bureau : Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.
Argent à prêter sur propriétés foncières.

A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montreal.
J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.
R. G. CODE. 26-1-88

GEO. McLAURIN, L.L.B.

AVOCAT, ETC.

Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER

Avocat, Solliciteur, Etc.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 rue Wellington, Ottawa.

McVEITY ET HENDERSON

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

TAYLOR McVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

VALIN & CODE

Avocats, Solliciteurs, Etc.

BLOC EGAN, RUE SPARKS

vis-à-vis l'Hotel Russell.

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPRÊME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL

Avocats, Solliciteurs, Etc.

AGENTS POUR LA COUR SUPRÊME ET LES DÉPARTEMENTS.

Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel

Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.

ARGENT A PRETER

Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa
Hemptville, Ontario.
JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD.

F. F. LEMIEUX

Avocat, Solliciteur, etc, Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.

Bureau : 74½ Rue Sparks, Ottawa.

DR FISSIAULT

—DENTISTE—

COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX

—OTTAWA—

Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 435 rue Wellington

Agence pour la vente des corsets fins **Star Yatisi** et autres genres.

Linge de corps confectionné sur commande

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIENNE, à la **Boulangerie Union.** D. LEE, propriétaire. Pain à 9 cents.

216—RUE DALHOUSIE—216

MLLE COLLINS a toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

JOHN KERRIGAN

PLOMBIER SANITAIRE

Spécialement recommandé pour le posage des appareils de chauffage.

No 106 Rue LYON, OTTAWA

J. STEWART

Arpenteur provincial et ingénieur civil, bureau audessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

LAURENT DUHAMEL

ETAL DE—MARCHE BY.

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc Comme par le passé M Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88